

# **MAIRIE DE FERRIERES SUR SICHON**

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2010**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 27 juillet 2010, à 20 heures, sous la présidence de Jean-Marcel LAZZERINI, maire.

Présents : LAZZERINI Jean-Marcel, LAFAYE Jean-René, BASMAISON Daniel, GRELIER Jacky, BASMAISON Odile, BLETTERIE Jean-Paul, DUZELLIER Pierre, GITENAY Pierre, POYET Pierre, RIAUX Caroline (entrée à 21 h 10 min), SAINT ANDRE Bernard.

Absents excusés : DEHE CASTERA Anne, DESBATISSE Michel (pouvoir à J. GRELIER, FRADIN François (pouvoir à O. BASMAISON), MOULINOUX Laurent (pouvoir à P. POYET),

### **1. RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME GOURLIN SABINE**

Le contrat aidé de Mme GOURLIN Sabine d'une durée d'un an arrive à expiration fin août 2010. Compte tenu de la manière de servir de l'intéressée, le maire propose de renouveler le contrat pour une durée d'un an.

Avis favorable des membres du conseil municipal.

Par ailleurs, le maire indique que l'un des deux titulaires des contrats aidés récemment embauchés est souvent en arrêt, ce qui perturbe grandement la réalisation des travaux particulièrement nombreux à cette époque qui est de plus période de congés. Dans les conditions d'aide en vigueur à ce jour, il est décidé de procéder à l'embauche d'une nouvelle personne en Contrat Unique d'Insertion pour une durée d'une année.

La Commission ad hoc recherchera une opportunité parmi les candidatures récemment examinées.

### **2. NOUVELLE DELIBERATION CONCERNANT L'ADHESION DE LA COMMUNE DE BELLERIVE/ALLIER AU SIVOM DE LA VALLEE DU SICHON**

Le maire informe que les instructions données pour prendre la précédente délibération étaient incomplètes ; il convient de rajouter la compétence « eau potable » et la date d'effet « à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 ».

Le conseil municipal donne un nouvel avis favorable concernant cette adhésion.

### **3. AVIS SUR DEMANDES DE CERTIFICATS D'URBANISME (C.U.)**

A la demande d'un conseiller municipal, le maire rappelle la procédure en la matière. Lorsque le dossier ne présente pas de problème particulier et ne nécessite pas d'extension de réseaux, le maire transmet la demande de certificat d'urbanisme avec avis favorable à la Direction Départementale du Territoire (D.D.T.). En cas de rejet de cet organisme ou si le dossier n'est pas simple, le conseil municipal est consulté pour donner un avis. S'il est favorable, la demande est transmise à la D.D.T. pour examen.

#### **- Demande de M. MAGNAUD Damien**

M. MAGNAUD a présenté une demande de C.U. au lieudit « Mazioux » sur un terrain situé en face de la construction récemment édifiée. Les réseaux sont présents et le maire avait transmis le dossier à la D.D.T. avec avis favorable. Un avis négatif a été émis par cette dernière car la construction est en dehors de la zone urbanisée de la commune.

Le conseil municipal examine ce dossier et donne un avis favorable à la demande ne pouvant facilement justifier auprès de l'intéressé le motif du refus de l'administration.

#### **- Demandes de M. DESVERNOIS Franck**

M. DESVERNOIS a construit une maison d'habitation au lieudit « Les Narcis » au milieu de son terrain. Il présente un certificat d'urbanisme pour la partie haute de son terrain et un autre pour la partie basse. Les dossiers ne présentent pas de difficultés et les réseaux existent à proximité ; aussi le maire a transmis à la D.D.T. avec avis favorable. Un dossier est revenu accepté et l'autre a été refusé car la construction est, là aussi, déclarée en dehors de la zone urbanisée.

Le conseil municipal adopte pour le dossier en cause la même position que pour la demande de M. MAGNAUD.

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL**

L'opération chirurgicale de la personne chargée notamment de la confection des repas à la cantine scolaire a été retardée en raison d'un mouvement de grève d'une certaine catégorie du personnel médical. La rentrée prochaine se fera très probablement sans qu'elle ait repris son travail.

Le conseil municipal donne pouvoir au maire pour procéder, si besoin est et en tant que de besoin, au recrutement d'une personne contractuelle pour remplacer en nombre la personne en arrêt maladie.

#### **5. AFFAIRES DIVERSES**

##### **- Modification statutaire du S.I.E.G.A. et nouvelles adhésions**

Les statuts du S.I.E.G.A. évoluent vers ceux du futur Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (S.D.E. 03) qui permettront aux 4 villes du département non adhérentes au S.I.E.G.A. de pouvoir intégrer ce syndicat, de façon à parfaire la départementalisation de l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité dans l'Allier. Le Comité Syndical de cet organisme les a approuvés le 11 mars dernier et il est demandé aux communes et communautés de communes de l'examiner et de donner un avis dans un délai de 3 mois à compter du 19 juillet 2010.

Après examen, les statuts du futur S.D.E.03 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

##### **- Atelier relais boulangerie**

En réponse à une question posée, le maire informe que des personnes se sont manifestées pour reprendre le commerce de boulangerie-épicerie-tabac mis en vente. Un accord de principe est intervenu entre l'une d'entre elles et la S.N.C. BENOÎT, sous réserve de l'obtention des prêts nécessaires auprès d'un établissement bancaire. Compte tenu des obligations à remplir par le repreneur pour s'installer à son compte (stage de gestion notamment) une reprise ne peut s'envisager qu'aux alentours du 1<sup>er</sup> novembre prochain. La S.N.C. assurerait son activité jusqu'à l'installation du successeur potentiel. Le commerce « tabac » ne sera pas nécessairement repris car il implique un investissement initial important de la part du repreneur.

##### **- Lotissement**

Il est demandé au maire un point sur le projet de lotissement. Il précise que sa poursuite est subordonnée à l'acceptation du dossier de remise aux normes de la station d'épuration.

La séance est levée à 21h 45  
Compte-rendu vu par le Maire  
Le Rédacteur : Pierre POYET

Affichage le 28 /7/2010